

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
1999-09-60ItemMarie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 28 octobre 1898

## Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 28 octobre 1898

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation4 p. (28r, 29v, 30r, 31r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 28 octobre 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53407>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[28 octobre 1898](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

## Description

RésuméÀ propos de l'acquittement de droits de timbre sur les titres suisses détenus par Marie Moret : elle envoie à la banque les documents obtenus auprès d'un « agent de l'enregistrement français » [monsieur Moulin à Épernay]. Sur l'erreur de date du certificat de dépôt des obligations Fribourg et Soleure de Marie Moret : 1888 au lieu de 1887. À propos des obligations Jura-Berne-Lucerne et Jura Simplon, et du rachat des chemins de fers par la Confédération helvétique. Remercie la banque des informations contenues dans sa lettre du 21 octobre 1898. La lettre est suivie de la copie d'une notice détaillant les modalités d'acquittement des droits de timbre des titres boursiers étrangers sans présentation des titres eux-mêmes à l'administration de l'Enregistrement.

## Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées[Moulin \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

---